A LA PENSÉE

Maison LOUCHEUR-FACQUES

8, 10, 12 Grande-Rue **Roubaix** *Grande Rue 8, 10, 12*

POUR CAUSE DE FIN DE SAISON

SOLDES & OCCASIONS

DES NOUVEAUTÉS D'ÉTÉ

en Rubans, Dentelles, Chapeaux, Corsages Chemisettes, Jupons

COUPES & COUPONS — SOIERIES POUR CORSAGES

WATTRELOS

A propos du port du viatique. — Dans son numéro de samedi matin, l'*Egalité* rapporte que M. le vicaire Lemaire, allant porter le viatique, au hameau du Crétinier, s'est aperçu, arrivé à destination, que « le bon Dieu » s'était envolé et qu'il avait été retrouvé au milieu de » la poussière par des briquetiers. »

L'histoire est agrémentée de commentaires irrespectueux sur lesquels nous n'insisterons pas.

Voici simplement ce qui s'est passé : M. Laporte, vicaire, après avoir été administrer un malade au hameau du Crétinier, était retourné, en voiture, avec M. le docteur Jacquemont et le sacristain. En route ce dernier laissa tomber hors de la voiture l'étole et le voile.

M. l'abbé Lemaire, qui justement se rendait au Crétinier, apprit en route que ces deux objets, retrouvés, avaient été déposés dans un estaminet où ils furent réclamés par le chaisier.

Sur cet incident si simple, l'*Egalité* a trouvé moyen de dire des sottises.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE

83805—37991

TOURCOING

La pose de la première pierre de l'église Sainte-Anne. — Il n'y a pas trois semaines que nous annoncions ici que les travaux du nouvel édifice étaient entamés et déjà l'on peut voir se dessiner toutes les grandes lignes du temple, que l'on va dédier à la glorieuse sainte Anne. Les fondations, tant du chœur que des nefs et du clocher, sont parfaitement terminées et s'élèvent à près de deux mètres au-dessus du sol. La semaine dernière, nous voyions couler le béton, qui sert d'assise à la tour, et celle-ci montre sa base carrée et massive, avec aux angles les clochetons arrondis, où se trouveront les escaliers pour atteindre à son sommet à une hauteur de 45 mètres environ. L'église mesurera exactement 57 mètres 37 de longueur, 26 mètres de largeur au transept et 20 mètres aux nefs; elle pourra contenir environ 2000 personnes. L'on voit par la donnée de ces dimensions qu'elle sera digne du populeux quartier où elle s'élève.

Le style roman a été adopté pour le nouvel édifice, qui sera décoré en pierres blanches du Banc royal, d'Euville et de Savonnière. En ce qui concerne les travaux de maçonnerie, confiés à M. Masquelier, grâce à une prodigieuse activité, favorisée par un temps splendide, tout est prêt pour la pose de la première pierre, dont la cérémonie se fera le 7 juillet par Mgr Monnier, évêque de Lydda. M. Lamarque, l'entrepreneur des terrassements, travaille activement, de son côté, au remblaiement des fondations et au nivellement du terrain, et l'on peut prévoir que lui non plus ne sera pas en retard.

Les habitants du quartier, heureux de voir s'élever l'église que depuis longtemps leurs vœux ont désirée si ardemment, se préparent à recevoir dignement l'éminent évêque qui viendra dimanche en consacrer les premiers travaux. Drapeaux, guirlandes et fausses portes, tout le monde à l'envi s'ingénie aux préparatifs d'une décoration qui promet d'être splendide.

L'église Saint-François d'Assise. — Le clocher, que l'on croyait ne pouvoir achever cette année, et qui doit s'élever à 35 mètres de hauteur, en atteint déjà 25 maintenant. Du sol l'on ne se douterait pas que les quatre blocs de pierre blanche, qui sont venus vendredi et samedi en décorer les angles, cubent plus d'un mètre et demi et atteignent le poids de 1800 kilos. Il n'a pas fallu moins de 10 ouvriers pour les mettre en place, et l'on se ferait difficilement une idée des efforts et des précautions qu'ils ont dû employer pour les amener là où elles se trouvent maintenant.

On vient de commencer le ravalement des pierres qui décorent l'extérieur de l'édifice, et on n'attend que la fin de ce travail pour peindre en rouge la façade et procéder au rejointoyage en saillie, d'un effet si décoratif. Le temple de style roman, avec ses dimensions restreintes (il ne mesure que 25 mètres de long sur 15 mètres 50 de large), promet d'être un véritable bijou.

La décoration extérieure, relevée par le monogramme entrelacé de saint François, son patron, est des plus heureuses, et le clocher, que va surmonter un dôme allongé, se montrera de loin sous le plus beau jour. A l'intérieur, si l'on en excepte celui des chapiteaux, le ravalement des colonnes est terminé et on a commencé la voûte en stuck. Les couvreurs ont posé la toiture et au presbytère les ouvriers travaillent activement au plafonnage et à la mise en place des boiseries. L'on peut donc être assuré que l'inauguration, comme nous l'avions annoncé, aura lieu le 4 octobre.

Les eaux potables. — La pose de la canalisation de distribution a commencé par la rue du Brun-Pain. La conduite s'amorce à la rue de Lille pour aller se terminer à la brasserie Saint-Eloi, auprès du champ de courses.

Les billets de banque et la monnaie divisionnaire. — Depuis quelque temps, la Banque de France pour des raisons que nous ignorons, ne met plus en circulation qu'avec une grande parcimonie les coupures de 1.000 fr. Les billets de 100 fr. sont remis dans une proportion fort restreinte : c'est à peine si on obtient encore des billets de 500 fr.; quant aux coupures de 50 fr., elles sont, pour ainsi dire, annihilée.

Le change d'un billet de 1,000 fr. se fait en billets de 100 francs pour un tiers, en or pour un tiers, et, en pièces de 5 francs argent pour le dernier tiers.

Cette parcimonie cause une véritable gêne, surtout au petit commerce; et nous faisons ici l'écho de réclamations qui nous semblent fondées.

Une autre observation nous a été faite aussi : c'est à propos de la pénurie de monnaies divisionnaires. Lors du retrait des pièces italiennes, la Banque n'a mis en circulation que 30,000 fr. Or cette somme suffit à peine aux besoins de la seule ville de Tourcoing, chaque semaine, pour permettre aux industriels de faire l'appoint dans les salaires ouvriers. Il faudrait pour les deux villes au moins 100.000 fr. chaque semaine pour assurer ce service.

Mais ceci concerne, paraît-il, le trésorier-payeur général, qui est tenu d'approvisionner la Banque de monnaies divisionnaires.

Quoi qu'il en soit, nous signalons ces observations au bienveillant examen de qui de droit.

Nécrologie. — Notre confrère de l'*Avenir*, M. Henri Dugardin, vient d'avoir la douleur de perdre un fils de 2 ans: nous lui adressons nos sincères compliments de condoléance.

Les funérailles du fils de M. Dugardin auront lieu aujourd'hui dimanche à 3 heures 3/4 en l'église Saint-Christophe.

La fête de l'adoration du Saint-Sacrement en l'église du Sacré-Cœur. — Cette solennité aura lieu aujourd'hui dimanche.

Messes basses à 5, 6, 7, 8, 9, 11 h. 1/2.

Grand'messe à 10 heures.

Vêpres à 3 heures; salut solennel avec sermon et procession dans l'intérieur de l'église à 6 heures.

La Foire. — La Foire communale s'ouvrira cette année le dimanche 28 juillet et aura une durée de dix jours. Les marchands forains trouveront toutes les sûretés et la protection qu'ils peuvent désirer. Pour être admis sur le champ de foire, on doit adresser les demandes, avant le 15 juillet, à M. le commissaire central de police. Conformément à l'arrêté de M. le Préfet, en date du 16 mai 1842, la foire sera close le 7 août, à minuit, et il ne sera accordé aucune prolongation aux marchands, pour quelque motif que ce soit.

Le commissariat du 2e arrondissement. — A partir du lundi 1er juillet, le bureau de M. Renard, commissaire du 2e arrondissement, sera transféré, de la rue des Poutrains, à la maison rue Nationale — près de l'Hôtel-Dieu — que la ville a fait aménager non seulement pour le logement du commissaire, mais aussi comme poste de police, comprenant une chambre de sûreté.

L'accident mortel de la rue Gaspard. — Le corps de Henri Desplechin, la victime du terrible accident d'usine de jeudi, à la filature de M. F. Carette, avait été transporté, vendredi soir, de l'Hôtel-Dieu à son domicile, rue de la Belle-Vue. Les funérailles ont eu lieu samedi matin à Saint-Christophe. On remarquait avec tristesse les deux petits garçons, que des parents tenaient par la main, suivant le cercueil de leur malheureux père. L'assistance, composée de parents, d'amis, de camarades d'atelier, et de patrons, était très nombreuse. Les patrons, MM. Carette père et fils, étaient à la tête de leurs ouvriers. Ils avaient fait déposer sur le drap mortuaire une magnifique couronne en fleurs naturelles.

On remarquait encore d'autres couronnes, parmi lesquelles celle de la société du « Pigeon Bleu », avec cette inscription : « A notre camarade ». Une autre couronne, offerte par les directeurs et les contremaîtres de la filature Carette ; une troisième, par le personnel et les ouvriers. Plusieurs autres couronnes de la famille étaient portées par des enfants.

Sur tout le parcours, de la maison à l'église et de l'église au cimetière, les passants s'arrêtaient pour échanger leurs impressions sur cette fin tragique !

Une audition musicale publique à la Salle des fêtes. — Nous rappelons que l'*Association Symphonique*, dirigée par M. Albert Mesnard, donnera un concert le mercredi 3 juillet, à 9 heures du soir, à la salle des fêtes de la place Leverrier, une audition publique composée des morceaux qu'elle doit exécuter au concert de Dunkerque du 7 juillet.

Briquetiers en goguettes. — Les briquetiers, ces laborieux travailleurs, ont pour patrons saint Pierre et saint Paul, mais c'est la veille, c'est-à-dire le 28 juin, qu'ils célèbrent leur fête ; et ce jour-là ils ont chômé complètement. Malheureusement il manque un certain nombre, parmi ceux qui travaillent pour le compte de M. Félix Lorthiois, à sa briqueterie du Hallot, qui n'ont pas su s'arrêter à temps, et, le soir venu, ils en étaient arrivés aux coups, frappant à tort et à travers, sans se rendre compte si les horions tombaient sur des adversaires ou des amis.

Vers 10 heures 1/2, on accourait à la police et on disait qu'il y avait déjà trois ou quatre morts ! On manda M. le docteur Dewyn, et M. Lenoble, commissaire du 1er arrondissement, accompagné de plusieurs agents, portant une civière, partit avec lui pour le Hallot. Les faits étaient heureusement exagérés.

On trouva d'abord un homme qui avait reçu un coup à la tête, mais qui était si profondément endormi qu'on eût beau le secouer : il continua son somme, et samedi vers midi, malgré toutes les tentatives, même les aspersions à l'eau froide, on n'était pas encore parvenu à le tirer de son sommeil. Le médecin ne jugea pas la blessure dangereuse, et on le laissa là.

On continua les recherches dans tous les coins : on rencontra deux dormeurs dans une petite baraque de paillassons : ce n'étaient pas des briquetiers, mais un *matelot*, âgé de 32 ans, né à Roncq, et un rattacheur de même âge, demeurant tous deux à Roubaix. Ils étaient couchés côte à côte, et avaient chacun une main sur le goulot d'un litre de gen-ièvre.

Quant à ceux qui avaient porté les coups, il fut impossible de les découvrir ; ils dorment un peu partout, même dans les champs de blé.

On revint donc avec la civière vide, qu'on fit porter par le matelot et le rattacheur, qui achevèrent leur nuit au poste. On les relâcha le matin.

Le blessé se nomme Pétrus Naert, âgé de 19 ans, né à Aveighem ; ce n'est qu'à 4 heures de l'après-midi qu'il a pu se rendre au poste — tout en se frottant encore les yeux — pour faire sa déposition. Au reste, il ne se rappelle absolument rien, et c'est par un autre ouvrier qu'on a su qu'il avait été assommé à l'aide d'un outil à long manche qui sert à ratisser le sable. Mais il n'en veut pas à ses camarades. Comme on lui a dit qu'il devrait se reposer huit jours, il demande qu'on lui paie sa semaine, 30 fr.; et il est parti samedi soir pour son pays.

Samedi à 9 heures du matin, les auteurs des coups, au nombre de quatre, ont été arrêtés à leur travail par le brigadier Martens et l'agent Dumortier. Eux non plus ne se souviennent de rien, et ils n'ont apporté aucune résistance.

Tous quatre sont Belges: trois d'Aveighem et l'autre de Git.

M. Lorthiois est venu intercéder en leur faveur : ce sont de bons ouvriers, qui sont fort bien vus dans le quartier du Hallot. C'est pourquoi nous ne donnons pas leurs noms. C'est aujourd'hui seulement qu'il pourra être statué sur leur sort.

Le concours de tir. — Afin d'éviter tout malentendu, en dehors des sociétés patriotiques, des corps constitués, tels que sapeurs-pompiers, douaniers, employés d'octroi, etc., seront seules autorisées à prendre part au concours du Pré-Catelan les sociétés de tir à la carabine.

La ducasse de la Nouvelle Aventure. — C'est la plus ancienne fête de quartier de Tourcoing et il y aura aujourd'hui, comme les années précédentes, affluence de promeneurs. Malheureusement, la place est par trop exiguë, et les boutiques de toutes sortes sont pour ainsi dire l'une sur l'autre.

Une main mutilée. — Nous traversons décidément une série noire : chaque jour nous avons à enregistrer un grave accident d'usine.

Samedi à 7 heures 1/2 du matin, Marie Vaucanter, âgée de 36 ans, peigneuse chez MM. Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, voulant faire passer à la marche — ce qui est formellement interdit par le réglement d'atelier — un ruban de laine, sa main gauche fut entraînée dans la machine étireuse, et les quatre doigts furent affreusement mutilés.

M. le docteur Bourgois fut aussitôt appelé pour donner ses soins à la malheureuse ouvrière: il est bien à craindre qu'on ne puisse éviter l'amputation de plusieurs phalanges de certains doigts ; dans tous les cas, les désordres sont tels qu'on ne peut prévoir qu'après la guérison, dont on ne saurait fixer le terme et qui demandera plusieurs mois en supposant qu'il ne survienne pas de complications, que les articulations resteront ankylosées.

Vélocipédie. — Vendredi, à 8 heures 1/2 du soir, Julienne Lecierc, âgée de 8 ans, demeurant rue du Nord, est allée se jeter sur la bicyclette de M. Louis Braquaval, boulanger, qui passait rue du Haze à une allure assez modérée, mais cependant assez rapide. L'enfant a été renversée, mais en a été quitte pour la peur.

— Procès-verbal a été dressé à la charge d'un jeune homme de 15 ans, demeurant rue Desurmont, qui circulait en bicyclette dans les rues de la ville, à une allure trop rapide.

Mouveaux. — *Conseil municipal.* — Le Conseil municipal de Mouveaux se réunira jeudi prochain 4 juillet à 7 heures et demie du soir.

La réunion sera précédée de deux réunions successives de commissions: de l'hygiène et salubrité, du bureau de bienfaisance et des fêtes publiques. Voici l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal :

Donation à la commune, par la famille Masurel, d'une chapelle de secours sise au quartier des Francs; avis du Conseil municipal sur l'acceptation. — Avis du Conseil municipal sur la réforme de l'impôt des prestations. — Communication d'une lettre de M. le Préfet concernant le changement d'orthographe du mot Mouveaux, qui s'écrirait Mouvaux. — Logement d'un garde à la mairie ; rapport de M. le Maire.

— *Arrestation.* — Samedi matin, le garde Pluquet a mis en état d'arrestation le nommé Joseph Dejonghe. Cet individu, qui est occupé comme chauffeur à l'établissement de MM. Vinchon et Cie, à Roubaix, avait été dénoncé comme ayant enlevé de l'atelier du cuir, des brosses et des ciseaux à froid, et effectivement le garde avait trouvé plusieurs de ces articles au domicile du chauffeur accusé.

Blanc-Seau. — Un grand carrousel attelé sera couru dimanche 14 juillet, au quartier du Pont du Blanc-Seau.

Halluin. — *Attentat à la pudeur.* — M. Champion, commissaire de police, a remis entre les mains de la gendarmerie le triste personnage dont nous avons annoncé l'arrestation. Cet individu a été conduit samedi à Lille, pour être déféré au parquet sous l'incupation d'ignobles attentats commis sur trois fillettes d'une dizaine d'années.

Linselles. — *L'incendie de vendredi.* — Ainsi que nous l'avons rapporté dans notre numéro précédent, la gendarmerie d'Halluin a ouvert une enquête pour déterminer les causes qui avaient amené l'incendie de vendredi.

Il résulte du rapport que cet incendie a été causé par le jeune Olivier, fils du locataire, qui, en l'absence de sa mère, s'était amusé à fumer dans la grange.

Du tabac enflammé avait communiqué le feu à la paille et l'enfant n'avait osé, au premier moment, s'accuser.

Bondues. — *Chronique du vol.* — C'est le troisième vol signalé cette semaine. Dans la nuit de vendredi à samedi, on s'est introduit dans le poulailler de M. Desrumeaux, cabaretier à l'estaminet du « Soleil Levant », hameau de la Citadelle, et on y a enlevé un coq de combat de grande valeur et une poule. Une enquête a été immédiatement ouverte.

Marcq-en-Barœul. — Dans la nuit du 28 au 29 juin, des voleurs ont pénétré dans l'établissement de M. Duthilleul Six, boucher à Marcq-en-Barœul, hameau de Rouge-Barre, lieu dit le « May Fou ». Ils ont desellé un grillage en fer et se sont introduits par un châssis; à en juger par les empreintes, ils étaient nu pieds; ils ont enlevé des saucissons divers valant ensemble environ 60 fr. et une épaule de bœuf de 17 kilog. Les gredins avaient eu la précaution de fixer la porte au moyen d'une forte corde.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REGOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

M. Vel-Durand et M. Lépine. — L'*Agence Havas* communique aux journaux la note suivante :

« Un journal annonçait ce matin que M. Vel-Durand, préfet du Nord, serait prochainement appelé pour remplacer M. Lépine, préfet de police, qui serait nommé à d'autres fonctions.

» Aucune ouverture dans ce sens n'a été faite à M. Lépine, qui ne s'explique pas ce qui a pu donner naissance à ce bruit. »

Corps savants. — Dans sa séance de vendredi, la Société des Sciences a procédé à la réélection de M. Alfred Agache en qualité de membre titulaire. M. Agache, à son départ de Lille, il y a quelques années, avait donné sa démission pour devenir simple membre correspondant. Il a été réélu à l'unanimité des votants.

Les établissements Cassé. — L'*Echo du Nord* publie les renseignements suivants au sujet de l'affaire des établissements Cassé :

« Cette affaire va prendre une nouvelle tournure. On sait, que la Société française des [illegible] Cassé, qui avait été formée par M. [illegible] de racheter l'usine Cassé, a décidé, dans une assemblée tenue jeudi soir, de ne pas monter sur la scène [illegible] constituée par le tribunal civil, et par suite s'est dissoute.

» On se souvient que cette société avait pour objet, selon ses statuts « l'exploitation des établissements J. Cassé et fils, pour la fabrication du linge de table, guipures et tissus de toutes sortes, impressions sur étoffes, blanchisserie et toutes les opérations industrielles et commerciales qui pourraient se rattacher à ces industries, ainsi que l'achat et l'exploitation d'établissements similaires ».

» La Société était constituée en principe pour une durée de 25 ans.

» Le fonds social était fixé à 2,300,000 francs, divisé en 4,600 actions de 500 francs, souscrites par une trentaine d'actionnaires.

» La société devait être administrée par un conseil de cinq membres. Le conseil d'administration était définitivement composé de MM. Edmond Lefebvre, industriel à Roubaix, président ; François Roussel fils, industriel à Roubaix ; Edouard Van de Weyh, filateur de lin à Lille ; Georges Duplay, filateur de lin à Lille ; Georges Duplay, administrateur délégué.

» Parmi les principaux actionnaires, en dehors du conseil d'administration se trouvaient MM. Delebart-Mallet, Auguste Mahieu et la *Société générale*: cette banque était inscrite pour 1,000 actions.

» Cette société étant dissoute, il est à peu près certain que c'est à la Société anglaise, représentée par M. Barker, que seront adjugés les établissements Cassé, dans l'adjudication qui doit avoir lieu le mercredi 10 juillet, à midi, devant la deuxième chambre du tribunal civil sur la mise-à-prix de 933,333 francs 33. »

Brevet élémentaire. — Voici la liste des jeunes filles reçues définitivement dans la journée de vendredi, à Lille :

Mlles Marie Delerue, Jeanne Delevoie, Liévin, Louise Mullié, Messiaen, Michel, Morlot, Monchel, Moulin, Moyse, Masquelier, Massart, Preton, Pillette, Pollet, Quirez, Rempteaux, Rogeaux, Rohart, Rougefort, Sauvage, Schmitt, Schouftetten, Ségard, Szaire, Sougenet, Theissen, Bertie Vachague, Verstraete, Vasseur, Verelst, Vallet, Vandersnegen, Vanuxem, Pauline Wahl, Willeval, Wallemont.

L'artillerie de Douai, Lille et Maubeuge au camp de Châlons. — Châlons-sur-Marne, 29 juin. — Les 15e et 27e d'artillerie, formant la 1re brigade, venant de Douai, ainsi que les 1er et 2e bataillons d'artillerie à pied, venant de Lille et de Maubeuge, accompagnés de l'état-major et de la musique de l'école d'artillerie du 1er corps d'armée, sont arrivés aujourd'hui au camp de Châlons pour exécuter leurs exercices d'école à feu.

Les courses de Lille. — Nous donnons aujourd'hui les derniers engagements pour les courses d'aujourd'hui dimanche, à 2 heures 1/2, savoir :

Prix de la ville de Lille (handicap). — Monsieur Gabriel, à M. Ach. Fould. Lobelix, M. A. Mars-Brochard; Gui, M. H. Baron; Imperator, M. G. Desplanques; Castrielli, M. A. Fould; Moulan, M. H. Delamarre; Oriflamme II, M. le comte de Ganay; Sirocco, M. R. Meurau; Frères, M. le comte de Songeons.

Prix du Parc (a réclamer). — Inquiétude, à M. F. Thomas; Girumont, M. L. Maurin ; Vivette, M. A. Jovel; First Thought, M. A. E. Dodge ; Operette, M. A. Marghisman ; Lynx, M. le comte A. de Ganay ; Pastisson, M. J. Tissot ; Claine, M. Willy Carter ; Naiade III, M. R. Crappier ; Epi, M. Ch. Bartholomew.

Prix du Nord. — Epouvantail, à M. le vicomte de Fontarce ; Fantassin II, à M. A. Lavis; Viatka, à M. Ch. Bartholomew.

Prix de Bellone. — Steeple-chase militaire, 3e série. — Burette, à M. Parsy; Sangle, à M. Prémont; Paillasse, à M. Ernoult; Cove, à M. Bris; Ariade, à M. de Vienne; Accordéon, à M. Honez; Camargue, à M. Legouge; Cancule, à M. Joly.

Cette troisième réunion s'annonce sous les meilleurs auspices et sera, selon toute apparence, particulièrement attrayante.

LES TRAINS DU NORD DE LA FRANCE

VERS OSTENDE

A partir du 1er juillet, les correspondances du Nord de la France vers Ostende seront établies comme suit :

Départ de Lille à 5 h. 55 matin ; Roubaix 6 h. 15; Tourcoing 6 h. 25 ; arrivée à Ostende 8 h. 51.

De Lille à 7 h. 55 ; Roubaix 8 h. 15 ; Tourcoing 8 h. 30 ; arrivée à Ostende à 10 h. 44.

De Lille à 12 h. 30 ; arrivée à Ostende à 3 h. soir. De Lille à 5 h. 40 soir ; arrivée à Ostende à 8 h. 11.

Les trains d'Ostende vers Lille seront à 7 h. 05 matin ; 10 h. 10 ; 12 h. 09 ; 3 h. 40 et 7 h. 09 soir.

Exceptionnellement, il y aura tous les lundis matin et le 16 août un train d'Ostende vers Lille à 5 h. 30 du matin pour arriver à Lille à 8 h. 37.

De plus, des mesures sont prises pour éviter les retards dans les arrivées de trains.

Les nombreux habitués du Nord de la France verront avec plaisir ces améliorations des trains vers Ostende; elles constituent de grands progrès sur ce qui existait antérieurement.

MANŒUVRES DE GARNISON

La deuxième manœuvre de garnison du mois de juin a été exécutée par les troupes de la place de Lille, sous la direction de M. le général de Chauvenet, commandant la 1re brigade d'infanterie.

Voici quelles étaient les grandes lignes du programme :

« Lille est assiégé. La ligne d'investissement dans le secteur compris entre la route d'Arras et le canal de Douai est occupée par deux bataillons et un escadron.

» Des approvisionnements ont été réunis par l'assaillant à Provin ».

Afin de donner plus de clarté à notre court récit, nous allons intervertir l'ordre des partis :

M. le colonel Pennel, directeur du génie à Lille, qui est à la tête du parti B, est censé commander un secteur d'investissement allant du bassin de Wavrin à la route d'Arras par Gondecourt et Wachemy. En outre, il a réuni à Provins une certaine quantité d'approvisionnements.

Il a à sa disposition six compagnies du 16e bataillon de chasseurs (commandant Laurent-Chirlonchon), un bataillon du 43e (commandant Durand), et un escadron du 49e chasseurs.

Il est à noter que les deux postes extrêmes de cette ligne d'investissement sont supposés occupés par les troupes des secteurs voisins.

Le parti A représente un détachement envoyé par le gouverneur de Lille pour forcer la ligne des assaillants et se porter vers Provin afin d'y détruire les approvisionnements des ennemis. Il est condamné par M. le colonel le Courson et composé de deux bataillons du 43e et d'un escadron du 19e chasseurs.

Maintenant que le rôle de chacun des détachements est connu, nous allons donner la répartition des troupes d'investissement.

Partis de leur caserne respective un peu avant quatre heures, le 16e chasseurs à pied et le bataillon Durand, du 43e, se sont joints au point initial, porte d'Arras, à 4 h. 25.

Il faisait un beau temps et vitriers et lignards rivalisaient d'ardeur. A 6 h. 30, heure fixée par l'ordre, les emplacements étaient pris de cette façon : les deux escadrons de cavalerie étaient postés au nord du canal de Seclin; trois compagnies du bataillon Durand gardaient les ponts de ce canal, la 4e étant en réserve au nord de Gondecourt. Un corps franc occupait la ferme des Euwis avec mission d'observer la route dans la direction de Seclin.

Le 16e bataillon de chasseurs avait cinq compagnies dans Gondecourt et la Barre, et la sixième à Wachemy.

Pour attaquer cette position, le parti A a franchi la ligne des forts à sept heures. Le colonel de Courson a donné l'ordre à un bataillon de se diriger vers le pont du bac de Wavrin, et à l'autre sur le pont de la Croix, par Houplin.

Le premier, commandé par M. le chef de bataillon Dufour d'Astafort, après avoir franchi le pont du bac de Wavrin, a marché sur la Barre dont il a enlevé la lisière et a poursuivi sa route vers Gondecourt.

Cette manœuvre a causé de l'étonnement au parti adverse, étant donné que le bac de Wavrin était supposé occupé par un poste voisin du secteur d'investissement. Elle a fait tomber d'un seul coup la ligne de défense du canal.

L'autre bataillon du parti A, après avoir franchi le pont de la Croix, s'est dirigé également vers la Barre et Gondecourt, en protégeant son flanc gauche par sa cavalerie.

Le colonel Pennel (parti B), dès qu'il eut aperçu le mouvement de son adversaire, a donné ordre aux trois compagnies du 43e, qui se trouvaient le long du canal, de rallier Gondecourt, de sorte qu'il disposait de toutes ses forces pour les opposer aux deux bataillons ennemis au moment de leur jonction.

Lorsque les adversaires se trouvèrent en présence, le feu cessa.

Une compagnie du parti B se trouvait à Evin, couvrant la direction de Provin où étaient supposés se trouver les approvisionnements. Le colonel Pennel avait détaché trois compagnies pour exécuter un mouvement tournant et prendre l'ennemi par le flanc droit, mais au moment où elles étaient en route, elles furent arrêtées par le « cessez le feu ! »

L'avantage semblait rester au parti B qui était supérieur en nombre et abrité par les maisons du village.

La critique a été faite à Gondecourt par M. le général de Chauvenet; puis, tandis que le 19e reprenait immédiatement la route de Lille, le 43e faisait la grande halte à Houplin et le 16e à Wattignies.

Les troupes d'infanterie sont rentrées à Lille entre deux et trois heures, par une forte chaleur, couvertes de sueur et de poussière, mais marchant toujours allègrement.

NOUVELLES MILITAIRES

Réserve. — PROMOTIONS. — Ont été promus au grade de sous-lieutenant de réserve :

Au 110e régiment d'infanterie. MM. Emile Peyre, Louis Massa et Joseph Hutin, adjudants d'infanterie retraités.

Au 127e régiment d'infanterie. — M. Edouard Chigot, adjudant d'infanterie retraité.

LA MANIFESTATION DE LA FÊTE-DIEU

A ROUBAIX

Une lettre de l'archevêque de Cambrai

La *Semaine Religieuse*, de Cambrai, publie la lettre suivante adressée par Mgr Sonnois à M. le chanoine Berteaux, curé-doyen de Saint-Martin :

« Monsieur le Curé,

» Ces derniers jours, j'avais entendu dire qu'un groupe assez considérable de Roubaisiens se proposait de protester à sa manière contre la suppression, plus ou moins arbitraire, des processions de la Fête-Dieu, en d'autres termes, qu'ils voulaient, par un acte public de foi chrétienne et de liberté civique réunies, manifester leur volonté de ne point tenir séparées systématiquement ces deux nobles qualités de l'homme complet.

» Vous m'annoncez que ce projet vient de recevoir son exécution et qu'il s'est réalisé dans des proportions grandioses, avec un ensemble et un ordre parfaits. Vous devez être, vous et vos collègues, très heureux de ce succès et très fiers de vos bons et braves Roubaisiens. L'initiative aussi intelligente que généreuse qu'ils viennent de prendre est pour tous les catholiques une leçon et un exemple.

» Espérons que l'on comprendra l'une pour en apprécier la portée, et qu'on imitera l'autre pour préparer un avenir plus logique et mieux équilibré que le présent.

» Recevez, M. le curé, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

» † M.-A. SONNOIS,

» *Archevêque de Cambrai.*

» Lundi, 17 juin.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESURMONTMOTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Gaspard-Jean-Baptiste-Joseph DESURMONT, président du conseil de fabrique de la paroisse de Saint-Christophe, ancien juge au tribunal de commerce de Tourcoing, ancien directeur de la Caisse d'épargne, veuf de Dame Eugénie Irène-Joseph MOTTE, décédé à Tourcoing, le 27 juin 1895, à l'âge de 71 ans et 10 mois, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le samedi 29 dudit mois, à neuf heures, aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à 5 h. 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 1er juillet, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tournai, 9. 40442—94993

Les amis et connaissances de la famille Achille DUPONT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Jeanne DUPONT, décédée à Roubaix, le 28 juin 1895, à l'âge de 3 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange solennels qui auront lieu le dimanche 30 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Dronot, à 4 heures.

Les amis et connaissances de la famille VANTIGHEMGIETAERT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Joseph VANTIGHEM, décédé à Roubaix, le 28 juin 1895, dans sa 40e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 courant, à 4 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, angle des rues Blanchemaille et du Fontenoy.

Les amis et connaissances de la famille HARDUINNYS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Amélie NYS, décédée à Roubaix, le 28 juin 1895, dans sa 72e année, administrée des sacrements de notre mère la Ste-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 courant, à 3 heures 3/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, cour Dufermont, 5.

Les amis et connaissances de la famille VANHECKMEHUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Julie-Julienne MEHUS, veuve de Monsieur Charles VANHECK, décédée à Roubaix le 28 juin 1895, à l'âge de 61 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 30 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, cour Dulhut, 3.

Les amis et connaissances de la famille VANDENBROUCKE-VANTOMME, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Alfred VANDENBROUCKE, décédé le 20 avril 1895, dans sa 32e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel qui aura lieu le lundi 1er juillet, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1895, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Germaine VEYS, épouse de Monsieur Emile NYS, décédé à Tourcoing, le 5 juillet 1893, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1895, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste HANNSON, époux de Dame Victorine DENGREMONT, décédé à Roubaix le 12 mai 1895, dans sa 55e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 3 juillet 1895, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Xavier RUFFELET, président de la Société de Saint-François Régis, veuf de Dame Sophie-Cojette DESMETTRE, décédé à Roubaix, le 31 mai 1895, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 1er juillet 1895, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre DÉTRAIN, époux de Dame Catherine LECLERCQ, décédé pieusement à Roubaix, le 4 mai 1895, dans sa 53e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du samedi 29 juin.* — DÉMÉNAGEUR INFIDÈLE. — M. Valéry Dorchain, menuisier demeurant rue de Lens à Roubaix avait, le 27 mai, chargé un nommé Vincent Haquette, journalier, 53 ans, habitant rue du Chemin de Fer, d'aller chercher à la gare une caisse d'outils. Haquette s'acquitta de sa commission, mais détourna une bonne partie d'outils qu'il alla vendre à un brocanteur cordonnier, Cuypers Pierre, 29 ans.

M. Dorchain porta plainte et Haquette fut poursuivi en même temps que Cuypers. Ce dernier, qui est en